

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

14 JANVIER 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

EXPRIMANT SON SOUTIEN AU MOUVEMENT DE PROTESTATION DU PEUPLE
IRANIEN ET CONDAMNANT LA RÉPRESSION EXERCÉE PAR LES AUTORITÉS

DÉPOSÉE PAR M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN, M. LORIS RESINELLI, MME
DIANA NIKOLIC, MME MATHILDE VANDORPE, MME VALÉRIE DE BUE, M.
JEAN-JACQUES CLOQUET, M. CHARLES GARDIER ET M. JEAN-PAUL BASTIN

RÉSUMÉ

La présente proposition de résolution a pour objectif de demander au gouvernement de la Communauté française d'apporter son soutien au mouvement de protestation du peuple iranien et de condamner la répression exercée par les autorités.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| Développements | 3 |
| Proposition de résolution exprimant son soutien au mouvement de protestation du peuple iranien et condamnant la répression exercée par les autorités..... | 6 |

DÉVELOPPEMENTS

Le présent texte s'inscrit dans un contexte marqué par une aggravation simultanée de la crise économique, sociale, politique et environnementale en Iran, et par une répression persistante des mouvements de contestation. En prenant position, le Parlement de la Communauté française entend rappeler son attachement indéfectible aux droits humains universels, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'État de droit et à la solidarité internationale.

Sur le plan économique, l'Iran traverse une période de très forte instabilité, marquée par une inflation galopante, une flambée des prix des biens de première nécessité et la dépréciation persistante de la monnaie nationale. Cette situation érode gravement le pouvoir d'achat des ménages et plonge une part toujours plus importante de la population dans la précarité. Loin de relever d'un simple déséquilibre conjoncturel, cette crise met en lumière des dysfonctionnements structurels, une gouvernance économique défaillante et l'insuffisance de filets de protection sociale. Les manifestations qui éclatent dans diverses régions du pays traduisent un profond sentiment d'exaspération face à la dégradation continue des conditions de vie et à un sentiment d'injustice largement partagé.

Cependant, l'origine des mobilisations ne se réduit pas à la seule question de la vie chère. Le mouvement repose surtout sur une contestation de la nature même du régime politique iranien, de son caractère autoritaire et théocratique, ainsi que de la concentration extrême du pouvoir autour du guide suprême. Une société largement jeune, éduquée et connectée se heurte à un système où les libertés fondamentales sont bafouées, où la censure est fréquente, où les réseaux sociaux sont régulièrement bloqués, et où la contestation pacifique est assimilée à une menace pour la sécurité de l'État. Cette fracture entre une jeunesse en demande de libertés et un pouvoir profondément répressif constitue un ressort essentiel des mobilisations. La moitié de la population iranienne a moins de 40 ans !

La question des droits des femmes occupe une place centrale dans cette dynamique de contestation. Le mouvement « Femme, Vie, Liberté », née à la suite de la mort de Mahsa Amini en 2022 après son arrestation par la police des mœurs, a cristallisé une aspiration profonde à l'égalité, à la dignité et à la fin des discriminations fondées sur le genre. L'obligation du port du voile, la violence institutionnelle, les pressions sociales et juridiques exercées sur les femmes, ainsi que les atteintes répétées à leur autonomie et à leur intégrité, sont devenues des symboles de l'oppression plus générale exercée par le régime. Tout comme l'augmentation jamais vue du nombre d'arrestations et d'exécutions d'opposants au régime recensées en 2025. Soutenir les manifestants iraniens, c'est donc aussi affirmer la

solidarité de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec le combat des femmes iraniennes pour leurs droits fondamentaux.

À ces dimensions économiques, politiques et sociales s'ajoute enfin une crise environnementale majeure, en particulier autour de la question de l'eau. La sécheresse, la mauvaise gestion des ressources hydriques, la pollution et l'absence de politiques de long terme alimentent un sentiment d'abandon et d'injustice environnementale, contribuant à leur tour à nourrir la colère et la mobilisation de la population.

Les coupures d'eau, la dégradation des conditions de vie dans certaines régions et les risques pesant sur les grandes agglomérations renforcent la perception d'un pouvoir incapable ou peu désireux de protéger la population et les écosystèmes. La mobilisation citoyenne intègre ainsi de plus en plus des revendications liées au climat, à la santé et au droit à un environnement sain.

On notera enfin, comme l'indique l'accord de majorité du gouvernement fédéral, que la République islamique d'Iran s'emploie activement à déstabiliser l'Occident et notre mode de vie par tous les moyens, notamment en fournissant des armes à la Fédération de Russie dans le cadre de son agression de l'Ukraine. Ou encore via la politique des prises d'otages occidentaux (humanitaires, journalistes, etc). Cette posture internationale agressive s'inscrit dans une stratégie plus large de confrontation avec les démocraties libérales occidentales.

La réponse des autorités iraniennes à ces contestations se caractérise par une répression systématique. Manifestants pacifiques, femmes engagées, étudiants, journalistes, artistes, militants écologistes, syndicalistes et défenseurs des droits humains font l'objet d'arrestations arbitraires, de violences, de procès inéquitables et, dans de nombreux cas, de lourdes condamnations allant jusqu'à la mise à mort. L'usage disproportionné de la force, y compris le recours à des armes létales, les restrictions drastiques à l'information indépendante et l'intimidation généralisée traduisent une volonté de museler toute forme de dissidence. À l'heure d'écrire ces lignes, déjà six jours viennent de s'écouler dans un blackout complet. Internet et les lignes téléphoniques sont totalement coupés, laissant craindre l'augmentation des violences dans un climat de huis-clos. Ces pratiques, pouvant être qualifiées de crime contre l'humanité, constituent de graves violations des droits humains, choquent l'opinion publique et appellent à des réactions claires et sans ambiguïté de la part de la communauté internationale.

Il est aussi primordial de garder à l'esprit que l'Iran est une République islamique dans laquelle l'islam est inscrit comme religion d'État dans la Constitution, ce qui donne à la loi religieuse un rôle central dans l'organisation politique. L'Iran est d'ailleurs une république islamique depuis la révolution de 1979. Succédant au régime monarchique autoritaire du Shah d'Iran, Mohammad

Reza Palavi. Le Guide suprême, une autorité religieuse, domine l'ensemble des institutions : gouvernement, justice, armée et principaux médias sont placés sous sa tutelle. Ce système théocratique limite fortement la séparation entre pouvoir religieux et pouvoir politique.

Sur le plan des libertés, la liberté de religion est encadrée : quelques minorités (chrétiens, juifs, zoroastriens,...) sont tolérées, mais d'autres comme les baha'is sont discriminées et persécutées. L'apostasie et l'athéisme peuvent entraîner de graves sanctions, ce qui dissuade toute divergence ouverte. Le fait d'ériger la religion en fondement de l'État sert de base idéologique pour justifier un contrôle étroit de la société et la réduction des libertés individuelles et politiques.

Dans ce contexte, la prise de position du Parlement de la Communauté française revêt une portée à la fois symbolique et politique. Elle permet de relayer les valeurs universelles de dignité, de liberté et d'égalité, et de s'inscrire dans le sillage d'autres assemblées qui ont déjà exprimé leur solidarité avec le peuple iranien. Même si la conduite de la politique étrangère relève du niveau fédéral, un parlement d'une entité fédérée peut légitimement affirmer une position de principe, encourager les autorités fédérales et européennes à maintenir ou renforcer leurs actions diplomatiques et leurs mesures ciblées, et mobiliser ses propres compétences pour soutenir la société civile, le monde académique et culturel, ainsi que les défenseurs des droits humains.

En exprimant sa solidarité avec les manifestants iraniens, le Parlement de la Communauté française affirme que les frontières ne limitent pas la portée des valeurs démocratiques et réaffirme le rôle des institutions élues dans la défense des droits humains, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la justice sociale et de la protection de l'environnement.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION EXPRIMANT SON SOUTIEN AU MOUVEMENT DE PROTESTATION DU PEUPLE IRANIEN ET CONDAMNANT LA RÉPRESSION EXERCÉE PAR LES AUTORITÉS

Le Parlement de la Communauté française,

Vu la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ;

Vu le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 ;

Vu la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984 ;

Vu la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;

Vu la Constitution de la République islamique d'Iran et les engagements internationaux de ce pays en matière de droits humains ;

Vu les résolutions adoptées par diverses assemblées parlementaires européennes condamnant la répression des manifestations en Iran et exprimant leur soutien au peuple iranien ;

Vu les informations faisant état d'une aggravation simultanée de la crise économique, sociale et environnementale en Iran, et de la répression des mobilisations qui en résultent ;

Vu la répression meurtrière exercée par le régime iranien à l'égard de la population. Cette-dernière étant estimée à plus de 2500 manifestants tués selon l'ONG Iran Human Rights, au 14 janvier 2026 ;

Vu que le régime a, ces derniers mois, intensifié le recours à la peine de mort, faisant de 2025 une année marquée par un nombre d'exécutions sans précédent (975 morts) ;

Considérant que l'Iran connaît un soulèvement national depuis la fin du mois de décembre, avec des manifestations s'étendant à plus de 200 villes dans toutes les provinces du pays ;

Considérant que, depuis plusieurs années, la population iranienne est confrontée à une inflation très élevée, dépassant 50%, entraînant une explosion des prix alimentaires et une forte dégradation du pouvoir d'achat ;

Considérant que la monnaie nationale, le rial, a subi une dépréciation massive, rendant l'accès aux biens essentiels de plus en plus difficile pour la majorité des citoyens ;

Considérant que la contestation actuelle trouve son origine dans cette crise socio-économique, mais qu'elle exprime plus largement un rejet du caractère autoritaire et théocratique du régime ;

Considérant que l'Iran est un pays où la moyenne d'âge tourne autour de la trentaine, et qu'une jeunesse nombreuse, éduquée et connectée ne se reconnaît plus dans un système politique verrouillé, dominé par le guide suprême exerçant un pouvoir quasi absolu ;

Considérant que de nombreuses libertés fondamentales y sont bafouées : censure des réseaux sociaux, obligation du port du voile pour les femmes, recours persistant à la peine de mort, surveillance et contrôle de la société civile ;

Considérant que la mort de Mahsa Amini en 2022, à la suite de son arrestation par la police des mœurs, a déclenché un mouvement de protestation massif, symbolisé par le slogan « Femme, Vie, Liberté », et que ce mouvement continue d'inspirer les mobilisations actuelles, même si celles-ci sont d'ampleur moindre ;

Considérant que la crise environnementale, et en particulier la crise de l'eau, constitue un facteur supplémentaire de tension sociale, l'Iran étant frappé par une sécheresse sévère depuis plusieurs années, au point que les autorités ont envisagé des scénarios d'évacuation partielle de certaines zones densément peuplées ;

Considérant que des coupures d'eau nocturnes prolongées ont été instaurées afin d'économiser les réserves, accentuant le sentiment d'insécurité et d'injustice parmi la population ;

Considérant que les autorités iraniennes répondent, de manière répétée, aux manifestations par une répression sanglante, allant jusqu'à l'usage de balles réelles contre les manifestants ;

Considérant que, le 6 janvier 2026, le chef du pouvoir judiciaire iranien a ordonné une « action décisive et rapide » contre les manifestants, directive largement interprétée comme autorisant des arrestations massives et des procédures expéditives devant des tribunaux spéciaux dépourvus des garanties judiciaires fondamentales ;

Considérant que des organisations de défense des droits humains font état de milliers morts, de nombreux blessés, de centaines d'arrestations et de détentions arbitraires, ainsi que de violations graves du droit à un procès équitable ;

Considérant que ces atteintes aux droits fondamentaux visent notamment des femmes, des jeunes, des journalistes, des artistes, des syndicalistes, des militants écologistes et des défenseurs des droits humains ;

Considérant l'incarcération arbitraire du professeur Ahmadreza Djalali, professeur invité à la VUB, arrêté en 2016 et accusé d'espionnage et condamné à mort après un procès qualifié d'inéquitable, notamment par la Belgique, l'UE, l'ONU et Amnesty International ;

Considérant que, parallèlement à la répression, les autorités annoncent des mesures économiques limitées, telles que des aides mensuelles de faible montant, largement insuffisantes pour compenser l'effondrement du pouvoir d'achat ;

Considérant que ces réponses ponctuelles ne s'attaquent pas aux causes structurelles de la crise ni aux aspirations fondamentales de la population à la liberté, à la démocratie, à la dignité, à l'égalité et à la justice sociale ;

Considérant que de nombreuses assemblées parlementaires en Europe ont déjà exprimé leur solidarité avec le peuple iranien et appelé à des mesures plus fermes contre les auteurs de violations graves des droits humains ;

Considérant que, même si la politique étrangère relève principalement des autorités fédérales, les parlements des entités fédérées peuvent, dans le respect de leurs compétences, faire entendre une voix politique forte en faveur des droits humains universels ;

Considérant que la Fédération Wallonie-Bruxelles, attachée à l'État de droit, à la démocratie, à l'égalité entre les femmes et les hommes et au respect des libertés fondamentales, a le devoir moral de se montrer solidaire des peuples qui luttent pacifiquement pour ces mêmes valeurs ;

Demande au gouvernement de la Communauté française :

1. De condamner avec la plus grande fermeté la répression sanglante du soulèvement populaire, notamment par l'usage systématique et illégal de la force létale contre les manifestants ;
2. De relayer, dans ses contacts avec les autorités fédérales, européennes et au sein des structures de l'Organisation internationale de la Francophonie, la position exprimée par le Parlement de la Communauté française et à encourager le maintien et le renforcement de mesures diplomatiques et de sanctions ciblées à l'encontre des responsables de violations graves des droits humains en Iran ;

3. De soutenir, dans le cadre de ses compétences, des initiatives de coopération, de recherche, de création artistique, d'accueil ou de mise en réseau avec des acteurs de la société civile iranienne et de la diaspora engagés pour la démocratie, les droits des femmes, la justice sociale et la protection de l'environnement ;
4. D'examiner, en lien avec le secteur associatif et universitaire, les possibilités d'appui spécifiques aux défenseurs des droits humains, aux journalistes, aux artistes et aux chercheurs menacés en raison de leur engagement ;
5. De soutenir toute initiative qui appellera les autorités iraniennes à :
 - Mettre un terme immédiat à l'usage illégal de la force contre les manifestants et à respecter le droit de manifester pacifiquement ;
 - Libérer sans condition toutes les personnes détenues pour avoir exercé pacifiquement leurs droits fondamentaux ;
 - Soutenir un accès libre et illimité à l'information pour la population iranienne, y compris par des efforts visant à contrer les coupures d'Internet et la répression numérique ;
 - Coopérer pleinement avec les mécanismes internationaux en matière de droits humains, y compris les procédures spéciales et les mécanismes d'enquête des Nations unies ;
 - Engager de véritables réformes politiques, économiques, sociales et environnementales, permettant de répondre aux aspirations légitimes et démocratiques de la population ;
6. D'exprimer sa solidarité pleine et entière avec la résistance du peuple iranien, et en particulier avec les femmes, les jeunes et l'ensemble des citoyennes et citoyens qui se mobilisent pacifiquement pour la démocratie, la justice sociale, l'égalité et la protection de l'environnement ;
7. De condamner fermement la répression violente des manifestations en Iran, notamment l'usage disproportionné de la force, les tirs à balles réelles, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, la torture, les exécutions et les atteintes au droit à un procès équitable ;
8. De saluer le courage des Iraniennes et des Iraniens qui, malgré les risques de violences et de représailles, continuent de réclamer le respect de leurs droits fondamentaux, la fin des discriminations, la liberté d'expression, de réunion

et d'association, ainsi que l'abolition de pratiques attentatoires à la dignité humaine ;

9. De reconnaître le droit du peuple iranien à déterminer librement son avenir politique, affranchi de toute forme de dictature ;
10. De soutenir les revendications portées par le mouvement « Femme, Vie, Liberté » en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'abandon du port obligatoire du voile, de la fin de la police des mœurs et de toutes formes de violence politique ou institutionnelle ciblant les femmes ;
11. D'affirmer que la défense des droits humains, de l'égalité et de la dignité ne connaît pas de frontières, et que le soutien moral et politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles au peuple iranien s'inscrit dans un engagement plus large en faveur de toutes les populations qui luttent pacifiquement pour la liberté et la démocratie.

G. Van Goidsenhoven

L. Resinelli

D. Nikolic

M. Vandorpe

V. de Bue

J.-J. Cloquet

C. Gardier

J.-P. Bastin